

COMITE SOCIAL TERRITORIAL DÉPARTEMENTAL
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2026

Etaient présents :

Représentants des collectivités (5) :

- Monsieur Jean-Pierre LADRECH, Maire de FIRMI, titulaire,
- Monsieur Maurice BARTHELEMY, Maire-Adjoint de MONTCLAR, titulaire,
- Madame Isabelle CABANETTES, Maire-Adjointe de LASSOUTS, titulaire,
- Madame Bernadette BELIERES-AZEMAR, Maire de COUBISOU, titulaire,
- Madame Nicole ANDURAND-LE GUEN, Maire-Adjointe LE BAS SEGALA, titulaire.

Représentants du personnel (5) :

- Madame Morgane DELFORGE (CGT), titulaire,
- Madame Fanny FLORY (CGT), titulaire,
- Monsieur Claude CAUBEL (CGT), titulaire,
- Madame Solange SENDRAL (CFDT-Interco), suppléante,
- Monsieur Jean-Christophe MASSOL (FO), titulaire,
- Madame Annabelle DELCAUSSE (FO), suppléante, ne prend pas part aux votes.

Etaient absents ou excusés :

Représentants des collectivités :

- Monsieur Damien LAURAIN, Maire-Adjoint de SEVERAC d'AVEYRON, titulaire,
- Monsieur André BORIES, Maire de GRAMOND, titulaire.

Représentants du personnel :

- Madame Virginie LE MENTEC (CFDT-Interco), titulaire,
- Monsieur Jean-Laurent VERDEAUX (CFDT-Interco), titulaire.
- Monsieur Frédéric THEURIER (CFDT-Interco), titulaire.

Monsieur Romain BOUAT, Responsable adjoint du Pôle Ressources humaines – conseil statutaire, assiste à la séance pour assurer les tâches matérielles.

Monsieur Jean-Pierre LADRECH ouvre la séance à 14 heures 00.

Une secrétaire de séance, Madame Nicole ANDURAND-LE GUEN, Maire-Adjointe LE BAS SEGALA, et un Secrétaire-adjoint, Monsieur Jean-Christophe MASSOL (FO), sont désignés.

APPROBATION RELEVÉ DES CONCLUSIONS			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Séance du 10 décembre 2025			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
<p>Observations : Le syndicat CGT demande à ce que les avis puissent être synthétisés tout en conservant le détail des votes dans le tableau.</p> <p>Monsieur BOUAT indique qu'un compte-rendu ayant cette présentation visant à synthétiser les avis pour faciliter la lecture avait été présenté il y a un peu plus d'une année en séance, et que l'ensemble des organisations syndicales avait alors refusé cette modification car elle ne permettait pas de bien mettre en évidence les avis de chaque syndicat.</p> <p>Monsieur le Président demande si l'ensemble des organisations syndicales sont favorables à la demande du syndicat CGT. Les deux autres organisations syndicales confirment.</p> <p>Le syndicat CGT demande par ailleurs à ce que l'observation relative à la collectivité de LAISSAC-SEVERAC l'EGLISE présente dans le compte-rendu du 07/01/2026, soit également mentionnée dans le compte-rendu du 10 décembre 2025 car la mention avait été portée.</p> <p>Monsieur le Président indique que la demande a bien été prise en compte et l'observation de l'organisation syndicale sera bien mentionnée.</p>			
Séance du 07 janvier 2026 – second examen			
Collège représentants du personnel	1 CFDT – 1 FO	3 CGT	
Collège représentants des collectivités	5		
<p>Avis : Défavorable du collège des représentants du personnel.</p> <p>Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</p>			
<p>Observations : Le syndicat CGT indique qu'il vote défavorablement car suite à l'entrave syndicale pour l'un des représentants titulaires lors de la séance du 7 janvier 2026, cela a eu une incidence sur les résultats des votes.</p>			

- Formation spécialisée :

TELETRAVAIL			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de NANT			
Collège représentants du personnel	1 FO – 1 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités			
<p>Avis : Abstention du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</p>			

- Formation plénière :

RSU			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Données de l'exercice 2024			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
<p>Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.</p>			
<p>Observations : Mme Camille REY-ISSALY qui a pris ses fonctions au sein du CDG depuis le mois de juin 2025 au sein du service Emploi – RSU – Remplacement, assure la présentation des données 2024.</p> <p>Elle rappelle que le RSU est une enquête annuelle mise en place depuis 2021 et qu'il s'agit avant tout d'un outil générateur de dialogue social permettant la réalisation d'un état des lieux des données RH.</p> <p>282 collectivités rattachées au CST départemental ont répondu à l'enquête, soit un meilleur taux qu'en 2023 (260 retours). Le CDG a dû relancer les collectivités et laisser une possibilité de retour jusqu'au 31 octobre 2025.</p> <p>A la suite de la présentation, le syndicat CGT rappelle qu'un problème soulevé l'année précédente n'a pas trouvé de réponse à ce jour concernant la thématique des accidents du travail. Aucun dossier lié aux accidents de service n'a été présenté en Formation spécialisée du CST départemental. Le syndicat estime que la prévention stagne et rappelle</p>			

que la mise en place et la mise à jour du Document unique d'évaluation des risques professionnelles (DUERP) et la prévention des Risques psychos sociaux (RPS) sont des obligations. Quand il n'y a plus de prévention, il y a des accidents. Il serait temps de faire des efforts sur cette thématique.

ACTION SOCIALE			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
OFFICE DU TOURISME DU PAYS SEGALI			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			

ASTREINTES			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
SMAEP DE MONTBAZENS - RIGNAC			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			

INDEMNITE DE MANIEMENT DE FONDS			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de SAINT-JEAN ET SAINT-PAUL			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de SAUVETERRE DE ROUEGUE			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Communauté de Communes LARZAC ET VALLEES			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
EHPAD La Fontanelle - NAUCELLE			
Collège représentants du personnel	1 FO – 1 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités			
Avis : Abstention du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de BALAGUIER sur RANCE			
Collège représentants du personnel	1 FO – 1 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités			
Avis : Abstention du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de CASLTEMARY			
Collège représentants du personnel	1 FO – 1 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités			
Avis : Abstention du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de CLAIRVAUX d'AVEYRON			
Collège représentants du personnel	1 FO – 1 CFDT		3 CGT

Collège représentants des collectivités			
<p>Avis : Abstention du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</p>			
Mairie de COMPEYRE			
Collège représentants du personnel	1 FO – 1 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités			
<p>Avis : Abstention du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</p>			
Mairie de COMPOLIBAT			
Collège représentants du personnel	1 FO – 1 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités			
<p>Avis : Abstention du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</p>			
Mairie de GAILLAC d'AVEYRON			
Collège représentants du personnel	1 FO – 1 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités			
<p>Avis : Abstention du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</p>			
Mairie de GRAMOND			
Collège représentants du personnel	1 FO – 1 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités			
<p>Avis : Abstention du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</p>			
Mairie de Les ALBRES			
Collège représentants du personnel	1 FO – 1 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités			
<p>Avis : Abstention du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</p>			
Mairie de MONTPEYROUX			
Collège représentants du personnel	1 FO – 1 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités			
<p>Avis : Abstention du collège des représentants du personnel.</p>			

Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de MOSTUEJOULS			
Collège représentants du personnel	1 FO – 1 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités			
Avis : Abstention du collège des représentants du personnel.			
Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de MUR de BARREZ			
Collège représentants du personnel	1 FO – 1 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités			
Avis : Abstention du collège des représentants du personnel.			
Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de PEYRELEAU			
Collège représentants du personnel	1 FO – 1 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités			
Avis : Abstention du collège des représentants du personnel.			
Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de PREVINQUIERES			
Collège représentants du personnel	1 FO – 1 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités			
Avis : Abstention du collège des représentants du personnel.			
Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de SAINT-ANDRE DE VEZINES			
Collège représentants du personnel	1 FO – 1 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités			
Avis : Abstention du collège des représentants du personnel.			
Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de SAINT-HIPPOLYTE			
Collège représentants du personnel	1 FO – 1 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités			
Avis : Abstention du collège des représentants du personnel.			
Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			

Mairie de SAINT-JEAN DELNOUS			
Collège représentants du personnel	1 FO – 1 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités			
Avis : Abstention du collège des représentants du personnel.			
Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de SAINT-JEAN ET SAINT-PAUL			
Collège représentants du personnel	1 FO – 1 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités			
Avis : Abstention du collège des représentants du personnel.			
Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de VILLEFRANCHE DE PANAT			
Collège représentants du personnel	1 FO – 1 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités			
Avis : Abstention du collège des représentants du personnel.			
Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie d'ESCANDOLIERES			
Collège représentants du personnel	1 FO – 1 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités			
Avis : Abstention du collège des représentants du personnel.			
Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie d'HUPARLAC			
Collège représentants du personnel	1 FO – 1 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités			
Avis : Abstention du collège des représentants du personnel.			
Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie du NAYRAC			
Collège représentants du personnel	1 FO – 1 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités			
Avis : Abstention du collège des représentants du personnel.			
Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Observations : Le syndicat CGT indique qu'il est favorable au développement du contrat groupe au sein des collectivités et il rappelle qu'il est en faveur d'une prise en charge à			

100 % de la mutuelle santé et de la prévoyance.

RATIOS PROMUS ET PROMOUVABLES			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie d'ASPRIERES			
Collège représentants du personnel	1 FO – 1 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités			
Avis : Abstention du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie d'OLEMPS			
Collège représentants du personnel	1 FO – 1 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités			
Avis : Abstention du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Observations : Le syndicat CGT précise que la détermination du taux à 100% n'engage pas la collectivité sur les nominations.			

RIFSEEP			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de MOSTUEJOULS			
Collège représentants du personnel			5
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de GRAMOND			
Collège représentants du personnel			5
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			

SIVU du LUMENCON			
Collège représentants du personnel			5
Collège représentants des collectivités	5		
<p>Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.</p> <p>Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</p>			
Mairie de NAJAC			
Collège représentants du personnel			5
Collège représentants des collectivités	5		
<p>Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.</p> <p>Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</p>			
SIVOM TARN ET LUMENSONESQUE			
Collège représentants du personnel			5
Collège représentants des collectivités	5		
<p>Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.</p> <p>Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</p>			
SMICA			
Collège représentants du personnel			5
Collège représentants des collectivités	5		
<p>Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.</p> <p>Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</p>			
<p>Observations : Les élus du syndicat CGT déplorent ce système de rémunération, qui sans véritable transparence, ni équité, vise à l'individualisation de la rémunération des agents. Le tout au détriment de la rémunération indiciaire, qui doit être valorisée régulièrement pour rattraper la perte de pouvoir d'achat. L'augmentation du point d'indice de 3.5% au 01/07/2022, puis de 1.5% au 01/07/2023 n'ont pas couvert le coût de l'inflation.</p>			

SUPPRESSION D'EMPLOIS			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie d'AUBIN – attaché principal			
Collège représentants du personnel		5	
Collège représentants des collectivités	5		
<p>Avis : Défavorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel.</p> <p>Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</p>			
Mairie d'AUBIN – attaché			
Collège représentants du personnel		3 CGT – 1 FO	1 CFDT
Collège représentants des collectivités	5		
<p>Avis : Défavorable du collège des représentants du personnel.</p> <p>Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</p>			
Mairie d'AUBIN – Ingénieur			
Collège représentants du personnel		5	
Collège représentants des collectivités	5		
<p>Avis : Défavorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel.</p> <p>Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</p>			
<p>Observations : Le syndicat FO met en avant l'absence de pérennisation de l'emploi de Directeur Général des Services et la diminution du nombre d'habitants de la commune (passage sous le seuil de 3500) pouvant impliquer, en cas de changement d'autorité territoriale, le recrutement d'un Secrétaire général de mairie à la place d'un DGS.</p> <p>En outre concernant la suppression de l'emploi d'Ingénieur, le syndicat FO précise également que cet emploi a été créé par anticipation en prévision d'une promotion interne, cependant l'emploi de Technicien de l'agent concerné qui a pris sa retraite demeure vacant et sans recherche de remplaçant à ce jour.</p>			
Mairie de PEYRUSSE LE ROC			
Collège représentants du personnel		1 FO – 3 CGT	1 CFDT
Collège représentants des collectivités	5		
<p>Avis : Défavorable du collège des représentants du personnel.</p> <p>Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</p>			

Questions diverses :

Monsieur Jean-Marc MORSON, Directeur du Centre de Gestion intervient concernant les derni res  volutions l gislatives li es   la Protection Sociale Compl mentaire.

Il rappelle bri vement les dispositions du d cret n 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif   la participation des collectivit s territoriales et de leurs  tablissements publics au financement de la protection sociale compl mentaire de leurs agents, concernant la participation facultative ainsi que l'ordonnance n 2021-175 du 17 f vrier 2021 relative   la protection sociale compl mentaire dans la fonction publique qui a pr vu le financement obligatoire de la Protection sociale compl mentaire (avec le volet Pr voyance et le volet Sant ).

Le d cret n 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale compl mentaire et   la participation obligatoire des collectivit s territoriales et de leurs  tablissements publics   leur financement est venu par ailleurs pr ciser les modalit s d'application de la participation obligatoire : 7€/mois/agent   minima depuis le 01/01/2025 pour la Pr voyance et 15€/mois/agent   minima depuis le 01/01/2026 pour la Sant .

Le Centre de gestion n'a pas conclu de contrat collectif et les collectivit s ont d fini leur propre participation sur la labellisation.

Il y a eu un accord national en date du 11 juillet 2023 pr voyant une adh sion obligatoire sur la Pr voyance et une obligation de participation   hauteur de 50% du c t des garanties de base.

Cependant une longue attente est intervenue concernant la transposition de ces dispositions dans la loi. En effet la loi n 2025-1251 du 22 d cembre 2025, relative   la protection sociale compl mentaire des agents publics territoriaux, rendra d sormais obligatoire la souscription   un contrat collectif pour la couverture du risque « pr voyance »   compter du 01/01/2029.

Il est possible pour les employeurs publics territoriaux de le faire avant.

Monsieur MORSON pr cise que la mise en place de la proc dure n cessitera du temps au regard de l'ensemble des  tapes (environ 1 ann e), et il indique qu'il est n cessaire de mettre en place des accords locaux pour les modalit s d'application de la loi.

Il y aura deux consultations en 2026, l'une relative   la pr voyance et la seconde relative   la sant .

Monsieur le Président propose aux membres du CST une réunion de-travail le jeudi 5 février 2026 à 14h00 pour travailler sur cet accord local.

Les documents seront déposés sur la plateforme dédiée.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 16 heures 15.

Le Président
Jean-Pierre LADRECH

La Secrétaire
Nicole ANDURAND – LE GUEN

Le Secrétaire-Adjoint
Jean-Christophe MASSOL